

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/151

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 24.2 : FETE DE NOEL DANS LES ECOLES DISTRIBUTION DE LIVRES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Irène BERG, adjointe au maire,
Sur proposition de la commission d'administration générale, des finances et de
l'agriculture,

A l'unanimité des voix,

- Décide :
 - de retenir l'offre de la Société LUDIC pour l'achat de livres offerts aux écoliers des maternelles et primaires de Sarralbe à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour un montant de 4 800 € TTC,
 - de prendre en charge 90 € TTC d'étiquettes personnalisées au nom de la ville fournies par la société Kreazone
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT